



Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté - N° - 226 - 13 juin 2013

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'envoyeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es.

Site : <http://www.mmf-france.fr>

SOMMAIRE

- 1 - Manifestation nationale por la santé - 15 juin - Page 1
 - 2 - Soutenez financièrement L'EuroLESBOpride - Appel à dons pour 9000 euros ! - Page 2
 - 3 - Solidarité avec Bertha Cáceres Isabel Flores - MMF International - Action et pétition - Page 2
 - 4 - Maroc : Une première qui fera date : un mari condamné pour viol conjugal ! - Par Imane Azmi - Mercredi 5 juin 2013 - Page 3
 - 5 - Politique familiale, une autre approche est nécessaire - Christiane Marty (Fondation Copernic) - Le Monde - Page 4
 - 6 - La théorie du genre : réponse au ministre Vincent Peillon - Alexandre Jaunait, Anne Revillard, Laure Bereni, Sébastien Chauvin - Page 5
 - 7 - Solidarité avec Amina - Abdelwahab Meddeb (Ecrivain et universitaire) - Page 6
 - 8 - "Défendre le droit à l'avortement en Europe : un devoir pour la France et l'Union européenne" - Danielle Bousquet - 7 juin 2013 - Page 8
 - 9 - Les médecins ne pratiquent plus l'IVG en Italie, la hausse des avortements clandestins inquiète - Ariel F. Dumont - Page 8
 - 10 - Prostitution : « On ne s'en sortira pas sans responsabiliser le client » - Catherine Coutelle - Députée - 6 juin 2013 - Page 9
 - 11 - Maternité des Lilas : lettre ouverte : chronique d'une mort programmée - Dr Marie-Laure Brival
 - 12 - A lire aussi - Page 13
 - 13 - Apéro Festif devant Tenon - Paris - 15 juin - Page 13
 - 14 - Rencontre «L'insertion professionnelle des femmes immigrées : Bilan et perspectives» - Paris - 18 juin - Page 14
 - 15 - Viols armes de guerre dans les conflits et les génocides, Impunité pour les responsables, Rwanda, Congo, ex-Yougoslavie - 22 juin - Page 15
 - 16 - Film débat : La domination masculine » de Patric Jean - Paris - 14 juin - Page 15
 - 17 - Projection du documentaire «Dézinguez le programme !» - Les Désobéissant-e-s - 27 juin - Reims - Page 16
 - 18 - Radio Femmes libres - Réécoutez la MMF Jeunes sur l'avortement en Europe
-

MOBILISATIONS

1 - Manifestation nationale por la santé - 15 juin

La Santé, l'Action sociale, la Protection sociale malades des plans d'austérité !

Il est urgent d'agir !

Manifestation nationale unitaire

le samedi 15 juin, à 13h30

Place de la Bastille Toutes et tous ensemble!

Rassemblement à 10h30 devant l'Hôtel Dieu
à l'appel des comités de défense Hôtel Dieu, Lilas, Bluets...

- Pour un financement de la protection sociale et de la sécurité sociale à la hauteur des besoins, pour un grand service public de santé et d'action sociale.
- Pour le retrait de la loi HPST.

Cette manifestation sera l'occasion de faire connaître et élargir notre appel pour un autre plan autisme.

2 - Soutenez financièrement L'EuroLESBOpride - Appel à dons pour 9000 euros !

L'EuroLESBOpride, évènement 100 % lesbien, c'est : Une grande première. Un grand évènement. Une grosse équipe d'organisation. Un grand besoin de bénévoles. Mais ce sont aussi de petites subventions accordées avec parcimonie. Alors, Soyons des investisseuses dans ce grand et beau projet.

- Les organisatrices prennent elles-mêmes en charge leurs frais ;
- Des intervenantes, même venues de loin pour la Rencontre des organisations lesbiennes en Euro-méditerranée, acceptent d'autofinancer leur voyage ;
- Les dépenses se limitent à ce qu'on ne peut pas se procurer par nous-mêmes.

On va y arriver, franchissons ce cap ensemble. Alors on lance cet appel pour trouver 9 000 Euros, à nous, lesbiennes, individuellement, qui à notre tour allons répercuter l'appel à nos sœurs, amantes, nièces, collègues grand-mères ... A nous, organisations, contribuons aussi. A toutes les pistes que vous nous conseillerez, toutes seront explorées.

Et puis, cette contribution sera allégée grâce à l'attestation fiscale décernée par le CEL pour chaque don. (accord des services fiscaux obtenus). Exemple, Pour 100 Euros investis, 66 Euros vous seront ristournés sur vos impôts et il ne vous en coûtera donc que 44 Euros.

Comment contribuer ? :

- Par chèque de préférence : à libeller à l'ordre du CEL en précisant l'adresse où vous souhaitez recevoir le reçu fiscal. CEL - Centre Evolutif Lilith, Cité des associations, BP 244, 93 La Canebière 13001
- Par carte de crédit directement sur le site du CEL, <http://celmrs.free.fr/> rubrique « soutenez nous » ;
- Pour un virement contacter la trésorière du CEL : compta.cel@voila.fr

INTERNATIONAL

3 - Solidarité avec Bertha Cáceres Isabel Flores - MMF International - Action et pétition

La Marche Mondiale des Femmes (MMF) se joint à l'appel pour des actions de solidarité avec Bertha Cáceres Isabel Flores, coordinatrice général du COPINH - Conseil civique des organisations populaires et indigènes du Honduras, qui est une militante pour la justice environnementale, les droits des peuples autochtones, des paysans, et des femmes honduriennes. Bertha a été détenue arbitrairement le 24 mai, tandis qu'elle participait à des manifestations pour exprimer le rejet et l'opposition de la communauté au projet hydroélectrique de l'eau Zarca, dans la région de Rio Blanco, Intibucá. Cela constitue un exemple clair de la stratégie de répression et de criminalisation des luttes populaires qui augmente au Honduras depuis le coup d'Etat de 2009.

Jeudi prochain, le 13 juin, elle doit comparaître devant le tribunal pour répondre aux accusations qui ont été injustement portées contre elle. Nous, de la Marche Mondiale des Femmes, appelons à l'annulation immédiate des poursuites judiciaires contre Bertha et exigeons des autorités honduriennes qu'il donne les garanties nécessaires pour qu'elle puisse continuer son travail vital au

Honduras.

Nous demandons à toutes les militantes et à tous les groupes d'ajouter votre voix à cette demande ! S'il vous plaît écrivez une lettre avant le jeudi 13 de juin aux adresses ci-dessous pour réclamer justice pour Berta. Vous pouvez aussi demander à d'autres organisations de suivre cette action.

Nous vous invitons également à signer et à promouvoir cette pétition Avaaz de sorte que le grand public puisse aider à faire pression sur les autorités honduriennes pour exiger que les charges retenues contre elle soient abandonnées et pour appuyer les communautés de Rio Blanco dans leurs luttes pour défendre leurs territoires.

Voici un lien vers leur action en ligne :

http://www.avaaz.org/es/petition/Justicia_en_Honduras_para_Berta_Caceres_del_COPINH_y_para_las_comunidades_en_luchan_en_defensa_de_terриторios_lencas/?rc=fb&pv=1 (en espagnol)
http://www.avaaz.org/en/petition/Justice_in_Honduras_for_Berta_Caceres_of_COPINH_and_the_indigenous_Lenca_in_their_struggles_to_defend_their_lands/?copy (en anglais)

4 - Maroc : Une première qui fera date : un mari condamné pour viol conjugal ! - Par Imane Azmi - Mercredi 5 juin 201

La reconnaissance du crime « viol conjugal » fait son chemin. La cour d'appel d'El Jadida donne un coup de pouce à la cause féminine. En ce mercredi 5 juin, la Cour d'appel d'El Jadida écrit une page jurisprudentielle sans précédent dans le monde arabe. Le juge a en effet prononcé un jugement pour viol conjugal, formulé sous couvert d'agression. L'inculpé, un homme de 42 ans, fqih de son état, est condamné à 2 ans de prison pour abus et agression sexuels sur son épouse de 35 ans. « C'est la première fois au Maroc qu'une telle décision est prise par une juridiction nationale. Le juge a estimé que l'acte sexuel a été exercé d'une manière anormale », explique Me Abdessalam El Mrini, avocat de la victime, inscrit au barreau d'El Jadida.

Une plainte en décembre 2012 : Le 22 décembre 2012, les services de la gendarmerie royale de la ville d'El Jadida enregistrent une plainte. Une femme mariée depuis 11 ans dépose plainte contre son mari pour agression sexuelle. Elle est accompagnée par des membres de l'association féminine Essanaa, qui lutte depuis 1999 pour la protection des femmes à El Jadida.

Le 2 janvier 2012, le procureur général s'empare de l'affaire et décide de la poursuite de l'accusé. « C'est exceptionnel en soi, que le procureur juge de l'opportunité des poursuites avec autant de célérité dans une affaire pareille », ne manque pas souligner Me El Mrini. En effet, l'époux est rapidement mis en détention.

Les preuves de l'accusation : Ce sont, tout d'abord, des attestations médicales édifiantes. Des arguments médicaux qui prouvent la sodomie : une fissure anale large provoquant une maladie hémorroïdaire. « L'expertise médicale parle même de douleur rien qu'au toucher rectal », relate l'avocat de la défense.

Ensuite, un témoignage poignant, celui de l'une des filles des trois enfants du couple. Une fillette de 11 ans qui raconte devant une cour et une assistance sous le choc, les sévices subis par sa mère, sous ses yeux. Une scène. Le père traînant la mère par les cheveux la couchant à même le sol. Les enfants sont présents dans la même pièce. Et le père ordonne à la mère de se soumettre à sa volonté.

Le fondement du plaidoyer : L'article 485 du Code pénal a servi de base à cet arrêt de la Cour d'appel d'El Jadida. Il énonce qu'« est puni d'une réclusion de 5 à 10 ans tout attentat à la pudeur consommé ou tenté avec violences contre des personnes de l'un ou de l'autre sexe ».

Ne disposant de texte juridique prévoyant l'agression sexuelle dans le cadre du mariage, le juge a donc appliqué cette disposition. Dans quelques jours, nous saurons si l'accusé fera appel de ce jugement.

TEXTES

5 - Politique familiale, une autre approche est nécessaire - Christiane Marty (Fondation Copernic) - Le Monde

Les mesures de politique familiale annoncées le 3 juin sont guidées par un objectif de réduction du budget. C'est, appliquée au domaine familial, la poursuite des politiques d'austérité dont l'impact négatif est pourtant dénoncé par de plus en plus d'économistes, y compris parmi les plus conservateurs. L'austérité n'est pas la solution, elle ajoute au contraire au problème en entretenant récession et chômage, en diminuant les recettes fiscales et sociales (parmi lesquelles celles de la Caisse nationale d'allocations familiales), en rendant plus difficile la réduction des déficits et en pesant durement sur les catégories modestes.

Une "réforme" de la politique familiale menée sous la contrainte de réduction budgétaire se réduit à choisir parmi les mesures les moins injustes. Le gouvernement a heureusement renoncé à moduler les allocations familiales, ce qui aurait rompu avec le principe universaliste selon lequel tout enfant a un droit égal à être pris en charge par la société. C'est le rôle principal de la fiscalité, et non celui de la politique familiale, de faire contribuer plus fortement aux dépenses communes les foyers les plus riches.

Une autre approche est nécessaire, qui vise à évaluer la politique familiale dans son ensemble et à l'améliorer. Aujourd'hui, elle est illisible, incohérente. Elle résulte d'un empilement de mesures parfois contradictoires (certaines incitant les mères à retourner au foyer, d'autres facilitant leur maintien dans l'emploi), complexes (qui ne s'y perd pas dans la prestation d'accueil du jeune enfant ?) ou très injustes comme, précisément, le quotient familial.

Ce dispositif, dont le coût est élevé - près de 14 milliards d'euros - accorde en effet une réduction d'impôt au titre des enfants d'autant plus forte que le revenu des parents est plus élevé. Ainsi les 10 % des foyers les plus riches se sont partagé 46 % (6,4 milliards en 2010) du total de la réduction d'impôt, pendant que les 50 % de foyers aux plus bas revenus s'en partageaient... seulement 10 % ! Est-il juste qu'un enfant de famille aisée reçoive plus qu'un enfant de famille pauvre ? Notre réponse est non.

Le gouvernement semble penser de même, mais a simplement abaissé le plafond de cette réduction d'impôt, ce qui ne change pas réellement les choses : un couple avec 3 enfants qui a un revenu mensuel de 10 000 euros bénéficiera d'une réduction d'impôt qui s'élève à 6 000 euros par an avec le nouveau plafond, mais un couple avec trois enfants (ou même plus) qui a un revenu de 1 600 euros ne bénéficiera d'aucune réduction car il n'est pas imposable !

Un forfait égal pour chaque enfant

Le quotient familial fonctionne donc à l'opposé de ce qui est le rôle de l'impôt, en redistribuant les revenus des plus pauvres vers les plus riches. La solution la plus juste est donc de le supprimer pour en redistribuer le montant sous une forme égalitaire. On peut penser à fusionner ce montant avec celui des allocations familiales, pour attribuer un forfait égal pour chaque enfant, y compris le premier. Cette solution aurait le mérite de la simplicité et de la lisibilité.

On entend souvent vanter la réussite de la politique familiale, dont témoignerait le taux de fécondité en France, bien supérieur à la moyenne européenne. Ce qui amène deux remarques. D'abord, ce ne sont pas les prestations financières, mais essentiellement les solutions pour l'accueil des enfants, qui permettent aux femmes de choisir d'être mères tout en se maintenant en emploi. C'est une dimension majeure qui n'est pas assez prise en compte. Si la France est plutôt mieux lotie que d'autres pays, le besoin de crèches reste notoire, estimé à au moins 500 000 places. De ce point de vue, la promesse de 275 000 places d'accueil (dont 100 000 seulement en crèches, mode pourtant le plus égalitaire) est tout à fait insuffisante.

Ensuite se pose la question de l'objectif de la politique familiale. Après guerre, il était nataliste,

d'où des prestations financières augmentant fortement à partir du 3^{ème} enfant. Depuis, il faut prendre en compte l'évolution de la société et l'exigence d'égalité entre les femmes et les hommes. La politique familiale doit aujourd'hui simplement permettre aux femmes et aux couples de choisir librement d'avoir ou non des enfants, c'est-à-dire de ne pas laisser les contraintes matérielles ou professionnelles décider à leur place. C'est un objectif qui refuse d'instrumentaliser les femmes et qui est conforme au progrès social.

Objectifs :

- Séparer la politique familiale de la politique fiscale, à chacune son rôle ;
- Politique familiale : affirmer dans une démarche de droits universels, le droit pour tout enfant d'être pris en charge par la société, de se voir assurer l'éducation et, au moins partiellement, les soins nécessaires à son bien-être ;
- Politique fiscale : assurer la redistribution des revenus au moyen du renforcement de la progressivité de l'impôt.

Mesures :

- Supprimer le quotient familial, cumuler son montant avec celui des allocations familiales et attribuer un forfait égal à chaque enfant (y compris le premier) ;
- Privilégier les prestations en nature (garde d'enfants, prise en charge des soins de santé, etc.) aux prestations financières ;
- Lancer un programme d'investissement dans la création de crèches ;
- Renforcer les mesures incitant à l'investissement des pères dans la prise en charge des enfants (congé paternel) ;
- Réformer les différentes prestations financières pour diminuer les effets inégalitaires des aides selon le type de garde (la garde à domicile, accessible à une minorité de couples aisés, est le mode de garde le plus onéreux pour la collectivité).

6 - La théorie du genre : réponse au ministre Vincent Peillon - Alexandre Jaunait, Anne Revillard, Laure Bereni, Sébastien Chauvin

La position récemment exprimée par Vincent Peillon sur l'enseignement de la «théorie du genre» à l'école (1) a eu de quoi laisser perplexes les universitaires spécialistes du champ des recherches sur le genre. Le ministre déclare qu'il n'y a «*pas de débat*» sur cette question au ministère, précisant «*nous sommes pour l'égalité filles-garçons, pas pour la théorie du genre*» ; dans un autre entretien, il justifie sa position en affirmant : «*Si l'idée c'est qu'il n'y a pas de différences physiologiques, biologiques entre les uns et les autres, je trouve ça absurde.*» Vincent Peillon démontre doublement sa méconnaissance des enjeux en question. D'abord, en désignant une multiplicité de travaux de recherche par un label - «théorie du genre» - inventé pour les stigmatiser par la frange la plus conservatrice de la droite française. L'idée qu'il existe une théorie du genre est un argument récurrent des conservateurs de tout poil qui cherchent à renvoyer de solides analyses empiriques à la fragilité d'une doctrine. Leur démarche s'apparente à celle des conservateurs américains qui attaquent systématiquement l'enseignement de la biologie dans les écoles américaines en prenant pour cible la «théorie de l'évolution», aux côtés de laquelle il faudrait, d'après eux, enseigner la «théorie du dessein intelligent» - résurgence du créationnisme le plus antiscientifique.

Le ministre de l'Education montre également sa profonde méconnaissance des recherches sur le genre en définissant celles-ci par un objectif qu'elles ne se sont jamais fixé : n'en déplaise à leurs contemporains, les études sur le genre ne cherchent pas à montrer qu'il n'existe pas de différences physiologiques entre les personnes. Leur prêter un tel dessein est aussi absurde que de penser que les études sur le racisme auraient pour objectif de démontrer que la couleur de peau n'existe pas. Ce que les études sur le genre ont montré, en revanche, comme les études sur les rapports sociaux de race, c'est que les multiples différences physiologiques entre les personnes sont toujours

perçues à travers un filtre social qui interprète, classe, dichotomise, hiérarchise, et transforme. Parmi l'ensemble des éléments qui différencient physiologiquement les individus, certains sont considérés comme ayant une saillance particulière, acquièrent un statut fondateur, déterminant l'ordre social et légitimant ses hiérarchies. La couleur de peau, la texture des cheveux, le fait d'avoir des seins, un vagin ou un pénis deviennent alors les fondements «naturels» - donc immuables - de l'ordre social. Il est paradoxal de devoir à cet égard rappeler à un ministre de l'Education que pour lutter efficacement contre les discriminations... il est indispensable de les expliquer, d'en comprendre le fonctionnement et d'en dénoncer les véhicules.

Le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, installé par le Premier ministre en janvier, a ainsi créé en son sein une commission «stéréotypes» qui vise à traquer les représentations inégalitaires des hommes et des femmes, à l'œuvre tout au long de la vie sociale et dans une multiplicité de sphères d'activités (éducation, loisirs, vie professionnelle, vie conjugale et familiale). Les travaux du Haut Conseil s'appuient sur les études sur le genre, un champ de recherche pluriel et dynamique qui est soumis, comme tous les champs de recherche, au régime d'évaluation et de contrôle par les pairs propre à la connaissance scientifique. Lutter contre la discrimination sans l'expliquer serait une démarche vouée à l'échec. Une telle démission pédagogique marquerait la victoire des groupes de pression conservateurs qui font violemment entendre leur voix aujourd'hui.

Accréditer l'idée selon laquelle une pluralité d'analyses reconnues au niveau international forme une théorie visant à nier l'existence de différences entre les êtres humains, alors que ces travaux cherchent à penser le sens de ces différences et les effets politiques et sociaux qui s'y attachent, est pathétique. Mais peut-être le ministre n'évoquait-il pas ces travaux de qualité ? Dans ce cas, il s'est attaqué à un ennemi qui n'existe tout simplement pas et il a rassuré tout le monde sur le fait qu'on ne parlerait ni du yeti ni de l'astrologie dans les écoles. On se sent rassurés. Mais si le ministre prend au sérieux la lutte contre les inégalités, en particulier de sexe, et qu'il cherche à combattre ces dernières, alors l'enseignement des connaissances issues du champ des études sur le genre à l'école est une idée qui, au-delà du débat, pourrait être mise en œuvre. Hélas, en caricaturant les études sur le genre, le ministre a surtout cherché à apaiser la cour de récréation des lobbys qui se dénomment eux-mêmes «antigenre». Désarmée, la lutte contre les discriminations risque alors d'être réduite à une simple incantation.

Alexandre Jaunait Politiste, maître de conférences université de Poitiers Anne Revillard Sociologue, Sciences-Po Paris Laure Bereni Sociologue CNRS, EHESS et Sébastien Chauvin Université d'Amsterdam

7 - Solidarité avec Amina - Abdelwahab Meddeb (Ecrivain et universitaire)

Extraordinaire Amina, dont l'acte pose avec éloquence les questions qui comptent. D'avoir diffusé son image aux seins nus où rôde le spectre islamiste nous met face aux enjeux qui orientent le destin d'une société. Amina a explicité sa mise en scène en inscrivant sur son corps les mots qui justifient son geste. Elle a écrit en arabe sur sa poitrine et ses seins : "Ce corps m'appartient, il n'est l'honneur de personne." Son acte se réclame de l'habeas corpus ("Sois maître de ton corps"). Amina propose une énonciation qui avalise l'énoncé du droit fondamental à disposer de son corps. L'opération engage le sujet et fait émerger l'individu par l'usage du pronom de la première personne. L'individu souverain n'est plus assujetti à la servitude de la communauté.

Amina se sépare du groupe en niant l'implication de l'honneur de qui que ce soit lorsqu'elle décide de faire de ses seins une arme de combat. Ainsi abolit-elle le crime d'honneur dont se croient investis les mâles qui ont un lien de sang avec le sujet féminin.

L'acte d'Amina est politique. Il réclame une avancée juridique, celle qui invoque l'habeas corpus, auquel résistent bien des autorités, quand bien même il serait actif depuis 1679.

A cette revendication s'ajoute celle de la liberté de conscience, que les islamistes refusent d'inscrire dans la Constitution qu'ils sont en train de finaliser. Le geste d'Amina est au cœur du moment historique que vit le pays. Il a pour ambition de s'attaquer à la norme islamique de l'awra, celle qui gouverne le voilement du corps féminin au prétexte qu'il suscite la fitna, cette séduction qui, par la sédition qu'elle provoque, instaure le désordre dans la cité. Telle position implique soit la sortie de l'islam, soit le recours à une interprétation qui l'adapte à l'évolution des moeurs.

Une telle interprétation (dont se réclame Amina) arrache l'islam du sol patriarcal où les femmes sont opprimées et qu'Amina dénonce à travers son refus de céder son corps à l'honneur dont sont gardiens les mâles liés au nom par le sang.

L'audace et le courage d'Amina se sont de nouveau manifestés lorsqu'elle est allée à Kairouan, le 19 mai, jour où les salafistes ont décidé de tenir congrès (interdit). Elle voulait se confronter à ceux qui sont contre l'*habeas corpus*, contre la liberté de conscience, pour le patriarcat, pour le crime d'honneur. Elle a été arrêtée après avoir tagué sur le muret du cimetière face à la Grande Mosquée le mot "Femen", le groupe de protestation féminine par seins nus auquel elle est affiliée. Elle est déjà passée devant le juge qui l'a condamnée à une amende de 300 dinars (150 euros) parce qu'elle était en possession d'un aérosol lacrymogène. Ce n'est qu'une arme d'autodéfense dérisoire au vu du risque qu'elle encourrait face à des ennemis prompts à lyncher tout contradicteur. D'autant plus qu'un prédicateur salafiste a réclamé qu'Amina soit lapidée à mort. Pire encore : tel juge a refusé de libérer Amina, contrevenant aux dispositions élémentaires de l'*habeas corpus* selon lesquelles il doit libérer le corps qui s'est présenté à lui en cas d'absence de délit ou de charges insuffisantes. Au lieu de son élargissement, le juge l'a accablé d'accusations graves, celle d'atteinte à la pudeur, de trouble de l'ordre public, d'association de malfaiteurs.

Ainsi se prépare un procès inique. Comme au temps de la dictature, le juge assimile à un acte délictueux une action politique, pacifique, en conformité avec la règle démocratique. De surcroît, le juge détourne des dispositions du droit positif, du qanûn, pour conforter la norme héritée de la charia et du fiqh, la casuistique qui en ordonnaient le corpus.

Nous dénonçons cette double manipulation. Et réclamons la libération immédiate d'Amina - qui suscite notre admiration. Non seulement son action fait avancer la cause des femmes dans un milieu où elles sont considérées comme le symptôme du mal, mais encore elle participe au combat pour la liberté et le droit dans une Tunisie laboratoire pour toute la territorialité islamique.

Si nous gagnons un tel combat, le monde gagnera ; si nous perdons, avec nous le monde perdra.

De l'image d'Amina aux seins nus se dégage une étrange proximité avec le portrait de Gabrielle d'Estrées et d'une de ses soeurs, le fameux tableau de l'école de Fontainebleau, "blonde, dorée, d'une taille admirable, d'un teint d'une blancheur éclatante" : autant de traits qu'Amina a en partage avec l'amante d'Henri IV. Le poète baroque Agrippa d'Aubigné (1552-1630) lui attribue un grand rôle politique, c'est elle qui aurait poussé le roi à signer l'édit de Nantes, destiné à apaiser la guerre des religions et à instaurer la coexistence des croyances ; il dit aussi de son image aux seins nus : "C'est une merveille comment cette femme de laquelle l'extrême beauté ne sentait rien de lascif." On peut porter le même jugement sur Amina en réponse à ceux qui assimilent sans discernement la mise à nu au sexe.

Et pour ceux, nombreux en Tunisie, qui estiment que la mise en scène du nu (politique ou artistique) est une intrusion de la société occidentale, je vais leur ouvrir les yeux en les conviant à jouir d'une peinture provenant du même XVI^e siècle, Shirîn au bain, composée par Soltân Mohammed, à Tabriz, vers 1540, pour illustrer un épisode de la Khamseh du poète Nizami : torse nu, les seins en partie à découvert sur le trajet des tresses, cette œuvre issue du monde islamique croise celle de Fontainebleau et participe à l'esthétique du nu pour en enrichir la longue histoire.

Gloire à Amina, qui, par les moyens d'aujourd'hui, a inscrit son nom et son corps dans cette séculaire tradition iconique.

8 - "Défendre le droit à l'avortement en Europe : un devoir pour la France et l'Union européenne" - Danielle Bousquet - 7 juin 2013

Danielle Bousquet, présidente du Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes (HCEfh), alerte François Hollande et les dirigeants européens sur les menaces graves et répétées pesant sur le droit des femmes à avorter en Europe.

La liste est préoccupante, et n'a cessé de s'allonger ces derniers mois : Espagne, Italie, Lituanie, Macédoine, Hongrie, alors qu'en Pologne, à Malte et en Irlande l'avortement est toujours illégal.

En Espagne, le gouvernement de Mariano Rajoy prépare un texte qui reviendrait à pénaliser de nouveau l'avortement, même dans les cas les plus tragiques (malformation du fœtus par exemple). C'est un retour en arrière de plus de 25 ans qui renvoie à la loi franquiste d'avant 1986.

En Italie, la part des médecins refusant aux femmes une IVG parce qu'ils usent de « l'objection de conscience » se situerait entre 70 % et 80 %. Cela rend l'accès au droit à l'IVG très difficile, et explique que le nombre d'avortements clandestins, mettant la vie des femmes concernées en péril, s'accroît dangereusement.

La Lituanie - qui prendra la présidence de l'UE au second semestre 2013 - est également touchée : le Parlement a introduit le 28 mai dernier une proposition de loi prévoyant l'interdiction de l'avortement. L'IVG étant autorisée aujourd'hui sans condition jusqu'à 12 semaines de grossesse, de nombreuses polonaises franchissent la frontière pour accéder à une IVG.

Le droit à l'avortement n'est ni un « droit low cost » ni un « droit yoyo » ! Il est un droit humain inaliénable, qui n'a pas à varier au gré des crises, qu'elles soient politiques, identitaires, ou sociales.

Alors que les femmes, en prise avec les reculs de leurs droits - et notamment sexuels et reproductifs - attendent beaucoup de l'Europe, nous assistons trop passivement aux victoires des intégristes religieux, intégristes que l'on est pourtant si prompts - et à juste titre - à dénoncer de l'autre côté de la Méditerranée. C'est une question fondamentale de droits des femmes. J'appelle la France et les autorités européennes à réagir et réaffirmer le droit de toutes les femmes européennes à disposer de leurs corps.

9 - Les médecins ne pratiquent plus l'IVG

en Italie, la hausse des avortements clandestins inquiète - Ariel F. Dumont

Face au nombre croissant de gynécologues objecteurs de conscience, les services pratiquant les interruptions volontaires de grossesse (IVG) ferment. Une situation inquiétante qui favorise le retour des pratiques clandestines.

Des affiches placardées à l'entrée des services indiquant qu'ici, « on ne fait plus d'IVG », des patrouilles de volontaires attendant les patientes pour leur parler d'assassinat avec la bénédiction des directeurs sanitaires des structures publiques, bienvenue dans les hôpitaux italiens où les femmes ne peuvent quasiment plus avorter malgré l'adoption en 1978 de la loi 194.

Trafiguants et marché noir

Face à l'augmentation constante du nombre de gynécologues et de personnel paramédical objecteur de conscience, les femmes qui vivent de l'autre côté des Alpes ont deux options : se rendre à l'étranger ou avorter clandestinement au risque de mourir. Selon l'Istat, l'institut national des statistiques, 80 % des gynécologues transalpins et 50 % des anesthésistes et des infirmiers refusent de pratiquer des IVG. Quelques exemples ? Dans le Latium, la région qui entoure la cité éternelle, 91 % des spécialistes se déclarent objecteurs de conscience. Dans le sud profond, à Bari, chef-lieu des Pouilles, les deux derniers gynécologues qui acceptaient encore de pratiquer des interruptions de grossesse ont jeté l'éponge. Mis à l'index par leurs collègues, harcelés par les volontaires des associations pro-vie, ils n'ont plus tenu le coup moralement. À Naples, enfin, un seul service hospitalier est encore ouvert et en Sicile, le taux d'abstention des spécialistes frôle la barre des 80,6 %.

Alors que faire ? « Les femmes qui en ont les moyens vont en Suisse, en Angleterre ou en France, les autres se débrouillent avec les moyens de bord, offerts par le marché noir », reconnaît un gynécologue romain objecteur de conscience sous couvert d'anonymat. Se débrouiller cela veut dire se retourner vers les cliniques clandestines, avaler une RU486 de contrebande ou des médicaments contre l'ulcère à base de misoprostol. Pris en grande quantité, ce produit provoque l'interruption de la grossesse promettent les trafiquants sud-américains qui font arriver leur cargaison par mer dans le port de Gênes. Au marché noir, dix cachets coûtent 100 euros, affirme l'Istat, et moitié prix sur Internet. Sans en revenir aux aiguilles à tricoter, certaines femmes acceptent toutefois de prendre des risques. Résultat : les plus chanceuses deviennent stériles, d'autres meurent de septicémie.

Interpellation du ministère de la Santé : Pour combattre cette situation intolérable, la Laiga, l'association libre des gynécologues favorables à l'application de la loi 194, ont saisi le Conseil d'Europe. « Le Conseil d'Europe nous a donné raison mais cela ne sert pratiquement à rien. De nombreux spécialistes ont peur de briser leur carrière », a récemment confié la Laiga à la presse italienne.

L'absence de chiffres officiels, le ministère de la Santé ayant « oublié » de publier ses données sur le nombre de femmes hospitalisées suite à une tentative d'avortement clandestin depuis quatre ans, complique le problème. Mais la mobilisation de la Laiga et les appels lancés par les associations de femmes, ont finalement brisé le mur du silence qui entoure le retour de l'avortement clandestin en Italie.

Cette semaine, le parti démocrate a demandé au ministère de la Santé de publier un rapport au moins sur les deux dernières années. Au sénat, les démocrates ont déposé une motion réclamant l'intervention du gouvernement et la pleine application de la loi 194 sur l'ensemble du territoire. Le texte propose le recrutement de personnel favorable aux IVG, l'ouverture de planning familiaux et l'application des interruptions pharmacologiques de grossesse. Les centristes, pour leur part, ont demandé au ministre de la Santé, Beatrice Lorenzin, d'intervenir au Parlement dans le cadre d'une discussion sur l'avortement clandestin. Reste à voir comment réagira cette dernière, très proche des associations pro-vie.

10 - Prostitution : « On ne s'en sortira pas sans responsabiliser le client » - Catherine Coutelle - Députée - 6 juin 2013

Laurence Noëlle et Rosen Hicher, désormais, parlent. Sans honte. « Sorties de la prostitution », il leur aura fallu du temps pour témoigner. Le temps de faire le chemin vers la réparation. D'une réinsertion sociale loin d'être évidente. D'une réconciliation avec elles-mêmes, disent-elle. Désormais, elles se racontent pour témoigner à quel point la prostitution, dans l'immense majorité des cas, n'est ni choisie, ni « glamour », ni un rêve, ni un fantasme féminin. Voici quelques jours, elles étaient auditionnées par la Délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale, qui souhaitaient les écouter pour alimenter la proposition de loi en cours d'élaboration sur ce sujet.

Bien sûr, leur parole n'est pas celle de toutes les femmes prostituées. Bien sûr, chaque situation est unique. Pour autant, leur parole porte et résonne d'autant plus douloureusement qu'elle n'a manifestement rien d'isolé. Rosen Hicher a «exercé» sans proxénète ; «travailleuse indépendante», elle a payé charges sociales et impôts sur son «activité» pendant des années à Saintes.

Laurence quant à elle, alors mineure en rupture familiale, s'est trouvée happée dans un système auquel elle n'a guère eu le choix de dire non... alors que, fragile et manipulée, elle ne cherchait que de « l'amour », comme elle le dit. Vingt-huit ans plus tard, la peur d'être menacée par les réseaux, la peur pour sa famille, reste intacte.

Leurs histoires ont chacune leurs spécificités. Mais elles révèlent aussi de nombreux points communs : la misère économique, les abus sexuels, la fragilité personnelle comme terreau fertile

des manipulations psychologiques, la difficulté à trouver la confiance en soi pour en sortir. Et l'incapacité des pouvoirs publics à comprendre et traiter leurs difficultés.

Esclavage

Tout frappe les esprits et soulève le cœur dans leurs témoignages, alors même que de leurs aveux elles se refusent à aller jusqu'à tout décrire au risque que les auditeurs aient « envie de vomir ». Réfutent aussi l'idée selon laquelle les prostituées exerçaient un « métier de plaisir. La prostitution », expliquent-elles, « c'est la destruction. Un traumatisme. Ce n'est pas un viol, ce sont des viols, des perversions, des trucs immondes. »

Ce qui révolte aussi, c'est l'aveuglement, l'impuissance de la société à leur venir en aide, dont l'impossibilité des travailleurs sociaux à traiter leurs appels à l'aide quand elles ont voulu s'en sortir est le triste symbole.

De ça, elles ne tiennent pas rigueur aux personnes qui ne savaient pas même les écouter : ce qu'elles pointent du doigt, c'est la manière dont les prostituées sont considérées dans notre société. « Des objets », disent-elles. Pour le client. Pour les proxénètes. Une honte pour la plupart des gens. Et en plus des délinquantes au regard des forces de l'ordre, en raison du délit de racolage. Un véritable esclavage, décrivent-elles, étroitement mêlé à un dégoût et une honte d'elles-mêmes, le tout longtemps cadenassé dans le silence.

Inverser la charge

Alors elles parlent pour être entendues. Elles plaident pour que celles qui n'ont pas encore réussi à s'en sortir soient aidées. Que demandent-elles ? D'abord qu'on reconnaise que dans l'immense majorité des cas, les personnes prostituées sont des victimes. Qu'on « inverser la charge », comme on dit en droit, c'est-à-dire qu'on cesse de faire peser les peines sur elles, pour que les peines pèsent uniquement sur les responsables de la traite des êtres humains dont elles sont victimes. Les proxénètes, avant tout. Mais les clients aussi, car, selon elles, « on ne s'en sortira pas sans cela » « Si la prostitution est une violence, qu'on ait 15 ans, 30 ans, c'est une violence. Si on reconnaît que c'est une violence, on reconnaît qu'il faut poser un interdit. Pour lutter contre la maltraitance, les violences faites aux femmes, il y a des interdits. Et ainsi les personnes sont reconnues en tant que victimes et peuvent être aidées. »

Que feraient-elles pour améliorer les choses ? Elles informeraient d'abord tous les jeunes pour qu'ils connaissent le risque et sachent comment échapper à la manipulation psychologique dont celles qui sont prises dans les réseaux sont victimes. Pour celles et ceux qui sont victimes des réseaux, Laurence rêve quant à elle de « maisons qui seraient un sas pour en sortir », dans lesquelles officieraient les associations à qui seules elles reconnaissent la capacité à prendre soin d'elles sur le terrain. Avec l'ardent espoir de voir se réaliser tout cela, Laurence Noëlle, comme Rosen Hicher ont décidé de passer à l'acte en prenant la parole. Autant que possible et partout où c'est utile. Car parler, c'est déjà prouver qu'on n'est plus un objet, mais un être humain dans toute sa dignité.

Rosen Hicher est l'auteure, en 2009, d'un livre intitulé Rosen, un prostituée témoigne - pour une prostitution choisie et non subie (Editions Bordessoules). Laurence Noëlle est l'auteure d'un livre intitulé Renaître de ses hontes, publié en avril dernier aux Editions Le Passeur.

11 - Maternité des Lilas : lettre ouverte : chronique d'une mort programmée - Dr Marie-Laure Brival

La Maternité des Lilas est un établissement de santé privé à but non lucratif géré par l'Association Naissance. Ancrée dans le département de la Seine-Saint-Denis (93) depuis 1965, elle participe activement au service public hospitalier. La Maternité des Lilas est l'unique établissement médico-chirurgical de type 1 (prise en charge de grossesses à bas risque) situé sur le territoire de santé 93-1 (Vincennes Montreuil). Le CHI André Grégoire, centre de type 3 (prise en charge des grossesses à haut risque) situé à Montreuil est sur ce même territoire. Ainsi, depuis la fermeture

en 2009, de deux maternités privées de type 1, l'offre obstétricale sur le 93-1 n'est plus conforme aux objectifs définis dans le SROS 3 (Schéma Régional d'Organisation des Soins version 3) à savoir un centre de type 3 associé à deux ou trois centres de type 1 sur un territoire de santé. Par ailleurs, la Seine Saint Denis est le 3ème département d'Ile-de-France en population, le 6ème en France. La progression démographique depuis 1999 est de 10,4 % (7,5 % en France métropolitaine), 52 langues et dialectes sont répertoriés. Avec près 29.000 naissances par an, le taux de natalité de Seine- Saint-Denis est le plus élevé de France métropolitaine. En 2010, le nombre de naissances domiciliées était de 28.513, soit une augmentation de 12,8 % en 10 ans (4,1 % en France métropolitaine). Le taux de mortalité infantile (5,0 %) est supérieur au taux national (3,7 %). Sur la période 2006-2008, le taux de mortalité néonatale est de 3,6 % versus 2,4 % au niveau national et la mortalité post-néonatale est de 1,8 % versus 1,2 %. Dans ce contexte, la prévention sanitaire autour de la naissance et l'aide à la parentalité dans ce département sont une priorité de santé publique absolue.

La Maternité des Lilas, depuis ses origines, est portée par les mêmes valeurs : le respect des choix individuels, l'éducation et l'information des parents, une approche physiologique et humaine de la naissance, l'épanouissement du lien parent/enfant et le soutien de la parentalité. La qualité du travail que l'ensemble du personnel, profondément attaché aux valeurs défendues par l'institution, s'efforce d'accomplir depuis près de cinquante ans, en dépit de moyens insuffisants, explique la très grande satisfaction des femmes et des couples qu'il accompagne dans leurs choix et désirs sur le chemin de la parentalité. Avec 1650 naissances et 1200 IVG chaque année, la Maternité des Lilas participe largement à l'offre de soins du département avec 2/3 de sa patientèle domiciliée en Seine Saint Denis et le tiers restant de Paris et des autres départements.

Cela fait bientôt cinquante ans que des dizaines de milliers de femmes et d'hommes ont pu bénéficier de ce savoir faire peu commun. Bientôt cinquante ans que, dans un département sinistré sur le plan sanitaire, ce lieu militant et emblématique, d'écoute et d'humanité garde sa ligne de conduite en dépit des évolutions vers une standardisation de la naissance, des pressions médico-légales, des principes de précaution, des logiques marchandes. Enfin, la Maternité des Lilas reste un lieu de référence face aux difficultés d'accès à l'IVG.

Les locaux sont devenus vétustes et inadaptés pour une augmentation inévitable de l'activité dans un contexte de tarification à l'activité (T2A) ce qui fragilise

Leconsidérablement l'établissement sur le plan de l'équilibre budgétaire. Pendant près de dix ans, nous nous sommes battus pour trouver une solution afin de poursuivre notre mission en respectant cette philosophie réclamée par toutes ces femmes et tous ces hommes qui ont assuré notre pérennité en nous faisant confiance. Nos difficultés étaient bien connues et la reconstruction de la maternité a été actée dès février 2009, par madame Roselyne Bachelot, alors Ministre de la santé, dans le cadre du plan hôpital 2012. Entamés en 2007, les travaux d'étude et de finalisation de l'ensemble du projet ont nécessité près de deux ans de travail et un investissement de 1.400 000 euros d'argent public. Les travaux devaient commencer fin 2010 sur un site situé à peu de distance du site actuel.

Dans le même temps, début 2010, en application de la loi HPST, les ARS (Agences Régionales de Santé) se mettent en place ainsi que leurs délégations territoriales (DT), succédant ainsi aux ARH (Agences régionales de l'Hospitalisation). Monsieur Claude Evin est nommé Directeur Général de l'ARS-IDF. L'ensemble de nos interlocuteurs change. Commence alors pour la Maternité des lilas une lente descente aux enfers. Le 26 janvier 2011, le projet est suspendu par Claude Evin, avec menace de nomination d'un administrateur provisoire, suite à une mission d'inspection, à charge, ordonnée en mars 2010 par la DT-93 pour des raisons outrancières. Les pouvoirs publics ne pouvant ignorer nos difficultés, objet même du projet de reconstruction acté fin 2008 et validé par la Ministre en février 2009. Nous nous sommes efforcés de répondre, point par point, et

d'importantes dépenses en personnel, non prévues, ont été engagées notamment sur l'anesthésie dès l'été 2011.

Mais, à partir de cette injonction et de celles qui ont suivies, des multiples obstacles et tracasseries s'apparentant parfois à de l'acharnement, le personnel sait que le projet peut être annulé purement et simplement et la maternité des Lilas rayée de la carte sanitaire. Dans cette situation de stress intolérable et d'incompréhension, le personnel s'est constitué en collectif de défense de la maternité dès mars 2011, à sa suite un collectif des usagers s'est également mis en place. Un bras de fer avec l'ARS commence.

Nous avons dès lors le soutien de nombreuses personnalités de la société civile, d'artistes, d'associations et de syndicats ainsi que de tous les partis politiques du centre à l'extrême gauche. Notre lutte est relayée et soutenue par les médias. Plus de dix mille pétitions sont signées. La ville des Lilas, représentée par son maire Daniel Guiraud, le Conseil Général, alors présidé par Claude Bartolone, le Conseil Régional, présidé par JP Huchon avec le soutien de Laure Lechatellier, vice Présidente en charge des questions sanitaires, s'engagent totalement à nos côtés et défendent le projet en paroles et en actes. De nombreuses personnalités politiques seront présentes à la conférence de presse et à la manifestation de soutien du 24 septembre 2011. Un manifeste pour la reconstruction et la défense de nos valeurs est signé par toutes ces personnalités à cette occasion. Parallèlement, et face à notre mobilisation, un « chargé de mission » est nommé en août 2011 par l'ARS en « soutien à la direction ». Son analyse l'amène à proposer un adossement institutionnel au Groupe Hospitalier Diaconesses/Croix Saint Simon (GH). Cette proposition obtient l'aval de l'ARS en décembre 2011 et nous l'acceptons sous réserve du maintien de notre projet médical et de toutes nos activités notamment l'IVG. La voie est alors enfin ouverte au déblocage de la situation ce qui est fait officiellement dans une lettre que Claude Evin remet au Maire des Lilas le 27/01/2012 à la suite de leur entrevue du même jour.

Après plusieurs semaines de négociation et sous la pression des collectifs de soutien, une convention cadre, respectant totalement notre engagement historique et militant sur l'IVG, est enfin signée entre le GH et l'Association Naissance le 19 septembre 2012. Le GH prend alors le « contrôle » de l'Association Naissance comme l'a souhaité l'ARS.

Entre temps, le 08 mars 2012, Monsieur François Hollande, bientôt Président de la République, accompagné de nombreuses personnalités du PS comme E Guigou, JM Le Guen, Marisol Touraine, nous fait l'honneur de sa visite à l'occasion de la journée des femmes et nous assure de son soutien s'engageant même à venir à l'inauguration de la nouvelle maternité.

Le 17 janvier 2013, à l'occasion de l'anniversaire de la loi Veil, madame la Ministre de la santé, Marisol Touraine et madame la Ministre des Droits des Femmes Najat Vallaud Belkacem elles aussi sont venues, accompagnées, entre autres, de Claude Evin et Claude Bartolone, signifier leur soutien et saluer notre engagement sur la question de l'IVG.

Ainsi après une longue et harassante lutte, quatre ans après l'accord du plan hôpital 2012, plus rien ne semblait, en ce début 2013, s'opposer à la construction de la nouvelle Maternité des Lilas. Nous avons tous cru en la parole donnée et aux engagements signés.

Mais au fil des mois la fameuse « Première Pierre » n'est toujours pas posée, nos finances se dégradent, très largement majorées par les obligations imposées par la DT-93 durant l'été 2011 et du retard pris. Les autorités savaient ce qui allait se passer mais aucun accompagnement n'a été mis en place pour aider à la réalisation rapide de ce projet.

Un climat d'incertitude de plus en plus lourd replonge le personnel dans l'angoisse et le stress. Toutes et tous ont pourtant continué à assurer leur mission dans des conditions de travail de plus en plus difficiles et inhumaines. A la veille de l'été 2013, si les engagements avaient été respectés, nous aurions pu accueillir ces femmes et ces hommes dans des locaux neufs, modernes et aux normes comme initiés en 2007 !! Mais voilà que le 4 juin 2013, nous apprenons, que Mr Claude EVIN

dans un courrier en date du 3 juin 2013, adressé au Conseil d'administration de l'Association Naissance annonce brutalement et sans recours possible que le projet est définitivement abandonné. Ce nouvel épisode semble vouloir être fatal et remet à nouveau en cause la construction : notre déficit structurel, est trop important pour envisager sereinement le projet en l'état. D'autres solutions doivent être envisagées alors même que le blocage du projet et le retard pris chaque mois, chaque année à sa réalisation nous a un peu plus enfoncés dans la crise budgétaire avec des coûts de plus en plus importants!!! C'est l'épisode de trop qui signe l'incurie de nos tutelles pour qui la naissance, acte fondateur de toute société, n'a d'autre valeur que son manque de rentabilité, pour qui l'humain, le respect du choix des citoyens ne pèsent rien face aux lignes budgétaires, pour qui la parole donnée, les yeux dans les yeux, même écrite, même signée par un ministre en fonction n'a plus aucun sens.

Dix ans de réflexion, six ans de travail, 1,4 M € d'argent public investis pour RIEN. Quatre années de mobilisation, de lutte et de rebondissements avec les tutelles, une victoire puis un an d'attente, un personnel à bout de souffle et en souffrance pour s'entendre dire qu'il faut trouver d'autres solutions alors que depuis 2007 ce projet est passé entre toutes les mains les plus expertes de ce pays! Nous ne pouvons plus accepter ces mensonges, nous n'attendrons pas la fin de l'ultime épisode programmé. Nous n'allons pas nous laisser endormir plus longtemps, la maternité des Lilas restera debout. La Maternité des Lilas va de nouveau crier qu'elle existe et qu'elle vivra !

C'est maintenant une question de choix et de courage politique ! Des responsabilités sont engagées tant sur le plan politique que juridique, économique, sanitaire, social et humain. Des milliers de femmes continuent de venir accoucher ou avorter à la maternité des Lilas. Nous allons nous battre pour elles. Nous nous ferons entendre pour sauvegarder la pérennité d'une offre de soins de qualité dans le 93. C'est pour nous un devoir citoyen !

Les Lilas, le 7 juin 2013 - Dr Marie-Laure BRIVAL Chef de service et Présidente du Collectif Maternité des Lilas

12 - A lire aussi

148 femmes tuées par leur conjoint en 2012 : les auteurs de violences restent impunis : Muriel Salmona : <http://leplus.nouvelobs.com/contribution/884263-148-femmes-tuees-par-leur-conjoint-en-2012-l-impunité-des-auteurs-reste-la-règle.html>

COLLOQUES, RÉUNIONS, DÉBATS, RENCONTRES...

13 - Apéro Festif devant Tenon - Paris - 15 juin

Deux ans après la réouverture du centre d'IVG de l'hôpital Tenon, obtenue de haute lutte par les habitant-e-s du 20ème, le collectif CIVG Tenon et les élu-e-s, il nous faut rester vigilant-e-s!

Le centre fonctionne avec un personnel réduit et sans secrétariat dédié, le service n'est pas garanti pendant l'été et les locaux ne sont toujours pas adaptés (les travaux prévus prennent du retard...) Ses capacités d'accueil (500 à 600 avortements par an) restent en dessous des besoins (plus de 800 IVG/an avant la fermeture en 2009, desservant tout l'est parisien et les communes limitrophes du 93, sans compter que depuis il y a eu la fermeture du centre de Saint Antoine!). Les femmes y sont quand même très bien accueillies par le personnel en dépit de toutes ces difficultés. L'hôpital suit la logique perverse de la loi Bachelot, qui veut qu'on fixe d'abord le nombre d'actes maximum par an, sur des critères purement comptables, et qu'on y fasse rentrer dedans les besoins de la population après, quitte à laisser dehors (à "réorienter", pardon..) une partie des demandes...

Le collectif IVG Tenon se bat pour un véritable centre d'IVG, doté des moyens nécessaires aux besoins des femmes, TOUTES les femmes qui en ont fait la demande, dans les délais légaux (une

semaine) et jusqu'à la fin du délai légal (14 semaines d'aménorrhée)!

D'autre part, l'extrême droite catholique continue ses attaques contre le droit des femmes à l'avortement, juste en face de l'entrée de l'hôpital (le nouveau bâtiment BUCa où se situe le service de gynécologie!) bafouant ouvertement la loi Neiertz sous la protection de la préfecture de police, depuis bientôt deux ans! Les interpellations du collectif au ministère de l'intérieur et à la préfecture de police sont restées sans réponse...

Le collectif CIVG Tenon exige:

- l'application de la loi Neiertz: interdiction des manifestations des intégristes devant l'entrée de l'hôpital le respect du droit des femmes à choisir si et quand avoir un enfant, un centre IVG dans chaque hôpital public avec le choix de la méthode d'avortement ;
- L'abrogation de la loi Bachelot Hôpital santé patients territoires (HPST) de 2009 des moyens pour répondre aux besoins de TOUTES les femmes.

Le Collectif sera présent samedi 15 juin dès 10h devant l'entrée de Tenon rue de la Chine pour faire signer la pétition et à partir de 11h sur le square Edouard Vaillant pour un apéro militant et festif. Rejoignez-nous nombreux-ses !

A partir de 11h, sur le square Edouard Vaillant, rue de la Chine, devant l'entrée de Tenon

14 - Rencontre «L'insertion professionnelle des femmes immigrées : Bilan et perspectives» - Paris - 18 juin

Le 18 Juin prochain la Direction de l'Accueil, de l'Intégration et de la Citoyenneté et le Service des Droits des Femmes et de l'Egalité, organisent une rencontre au sujet de la double discrimination Femme-Immigrée. Une première table ronde portera sur les leviers d'intégration et de promotion des femmes immigrées à l'accès à l'emploi de faible qualification. Une seconde table ronde traitera les opportunités de ces femmes à accéder à des emplois qualifiés et à la création d'entreprises.

13h30 : Accueil 14h : Ouverture de Patricia Renoul, Sous directrice de l'accueil, de l'intégration et de la prévention des discriminations à la Direction de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté (DAIC), Ministère de l'Intérieur

Quelques repères au niveau international et en France : L'intégration professionnelle des femmes immigrées dans les pays occidentaux, Thomas Liebig, Division des migrations internationales, OCDE ; L'état de la question en France, Gérard Bouvier, Chef de la division des enquêtes et des études statistiques (DSED), Secrétariat général à l'immigration et à l'intégration, Ministère l'Intérieur ;

Problématique de la double discrimination : Fériel Kachoukh, Directrice d'OPALE (Observer, Agir avec les Lois Pour l'Egalité) ;

Table ronde 1 : l'accès à des emplois de faible qualification : quels leviers pour l'intégration et la promotion des femmes immigrées ? Quelles réponses apportées par la création d'activités ?

- Recherche-action du BIT sur les femmes immigrées dans l'aide à domicile, Emmanuelle Lada, sociologue, chargée d'études, INED ; Mobilisation d'une profession : le secteur de la propreté, Francis Levy, secrétaire général du FARE ; Présentation d'une action d'une association : «Les ateliers réactives», Catherine Body, directrice du CIDFF Phocéen ; Création d'activité par les femmes immigrées, Madeleine Hersent, Directrice de l'Agence pour le Développement de l'Economie Locale (ADEL) ; Témoignage d'une femme créatrice d'activités.

Échange avec la salle

16h35 : Table ronde 2 : l'accès à des emplois qualifiés et la création d'entreprises : quelles opportunités et quels facteurs de réussite pour les femmes immigrées ?

Présentation d'une action du secteur associatif : opération Passer'elles, Estelle Barthelemy, directrice générale adjointe, Association Mozaïk RH ; Engagement d'une grande entreprise,

Mansour Zoberi, Directeur promotion de la Diversité et de la Solidarité, Groupe Casino ; Accompagnement de femmes immigrées créatrices d'activités : France Initiative (sous réserve) ; Témoignage d'une femme immigrée : un exemple de réussite (Association Passeport Avenir) ; *Echanges avec la salle*

17h35 : *Pistes de Réflexions et propositions d'actions* (résultats du groupe de travail DAIC-SDFE) : Salima Raïri, Directrice, Association Nyssa Women's Network

Echanges avec la salle - Conclusion : Sylvie Moreau, Cheffe de service, Adjointe à la Directrice de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté (DAIC) au ministère de l'Intérieur ; Nathalie Tournyol du Clos, Cheffe du service du droit des femmes et de l'égalité (SDFE)

18h30 : *Cocktail de clôture*

Mardi 18 Juin 2013, 14h-18, Auditorium de la Macif, 17/21, place Etienne Pernet, Paris 15^{ème}, métro Félix Faure. Pour s'inscrire : nyssa@nyssa-women.com

15 - Viols armés de guerre dans les conflits et les génocides, Impunité pour les responsables, Rwanda, Congo, ex-Yougoslavie - 22 juin

Le collectif de solidarité avec les femmes tutsi qui ont porté plainte pour viol contre des membres de l'armée française et La Marche Mondiale des Femmes vous invitent à débattre et à organiser la solidarité Le samedi 22 juin 2013 de 15 h à 19 h

L'histoire nous a appris que les viols sur tous les continents sont une constante durant les guerres et les génocides. C'est une stratégie de destruction des femmes comme il a été constaté, entre autre, en ex-Yougoslavie, au Rwanda, au Congo. L'oppression patriarcale, l'exaltation des nationalismes, le racisme, l'exploitation capitaliste, l'organisation de la pauvreté, préparent et provoquent ces tragédies. Que ce soit les responsables économiques (multinationales, FMI, Banque Mondiale, OMC, banques) ou ceux qui agissent par la violence (armées, génocidaires, Etats, ONU, OTAN), l'impunité reste la règle.

Face à ces viols, ces guerres et ces génocides, les femmes, partout dans le monde s'organisent, résistent et demandent justice.

En ex-Yougoslavie le réseau femmes en noir (réseau international) lutte pour la justice et la démilitarisation. Deux réunions sont prévues l'une en août 2013 à Montévidéo et l'autre en mai 2014 en Belgique.

Au Congo elles revendiquent l'instauration de la paix, l'implication des femmes dans les négociations et la révision des accords d'exploitation des minerais, le départ de la Monusco (ONU), création d'un tribunal pénal international pour le Congo.

Au Rwanda des femmes tutsi ont porté plainte pour viols contre des militaires français lors de l'opération Turquoise. Cette mission devait, officiellement, créer une « zone humanitaire sûre » afin de « protéger les populations » contre la guerre. Elle a surtout protégé les génocidaires Hutu et le génocide des Tutsi a continué. Les militaires sont mis en examen pour « crime contre l'humanité » et « participation à une association de malfaiteurs en vue de la préparation d'un crime contre l'humanité ». Le combat de ces femmes contre l'impunité est aussi le nôtre

A la librairie Résistances, 4, Villa Compoint (niveau du 40, rue Guy Môquet) - 75017 Paris, M^o Guy Môquet (ou Brochant) - Bus 31 : Arrêt « Davy-Moines »

RADIO, CINÉMA, LIVRES, SORTIES...

16 - Film débat : La domination masculine » de Patric Jean - Paris - 14 juin

Le Cinégraine, en association avec le Comptoir Sauvage, Les effFRONTé-e-s et Zéro macho est heureux de vous inviter à la projection exceptionnelle de "La domination masculine" de Patric Jean (documentaire, 1h43, 2009)

Peut-on croire qu'au XXI^{ème} siècle, des hommes exigent le retour aux valeurs ancestrales du patriarcat : les femmes à la cuisine et les hommes au pouvoir ? Peut-on imaginer que des jeunes femmes instruites recherchent un « compagnon dominant » ? Que penser d'hommes qui subissent une opération d'allongement du pénis, « comme on achète une grosse voiture » ? Si ces tendances peuvent de prime abord sembler marginales, le film nous démontre que nos attitudes collent rarement à nos discours. L'illusion de l'égalité cache un abîme d'injustices quotidiennes que nous ne voulons plus voir. Et où chacun joue un rôle. À travers des séquences drôles, ahurissantes et parfois dramatiques, le film nous oblige à nous positionner sur un terrain où chacun pense détenir une vérité. La Domination masculine jette le trouble à travers le féminisme d'un homme qui se remet en question. Une provocation qui fera grincer des dents... Après le déterminisme social (les enfants du Borinage, lettre à Henri Storck) et la criminalisation de la pauvreté (la Raison du plus fort), Patric Jean s'attaque à nouveau à un phénomène social tabou : le patriarcat.

20h, à la Réquiz d'Or, 2 rue de Valenciennes, Paris 10^{ème}, (M[°] Gare de l'Est / Gare du Nord)

17 - Projection du documentaire «Dézinguez le programme !» - Les Désobéissant-e-s - 27 juin - Reims

Les Désobéissant-e-s vous invitent le jeudi 27 juin 2013 à 20h à la Maison de la Vie Associative de Reims à la projection du documentaire « Dézinguez le programme ! », un documentaire réalisé par Camille Brilloit, Elise Brunel et Aurore Le Mat en 2013 (53 min)

Comment trouver sa place en tant que comédienne, auteure, metteuse en scène, quand 78 % des metteurs en scènes programmés sont des hommes, 85 % des pièces présentées ont été écrites par des hommes, et 92 % des directeurs de théâtre sont des hommes ? Quand les corps et les rôles représentés sur scène reflètent les imaginaires d'un entre-soi majoritairement blanc, masculin, élitiste ?

« Dézinguez le programme ! » prend à contre-pied les discours qui voudraient cantonner le machisme aux milieux culturels dits populaires du rap et du hip hop, et met en lumière le sexisme dans le milieu privilégié du théâtre : un milieu plutôt bourgeois, plutôt intellectuel, plutôt de gauche, qui se veut ouvert aux évolutions sociétales et se targue parfois même d'avant-gardisme.

Chloé Chycki, Monique Surel, Lucile Corbeille, Sonia Floire, Elise Vigier, Armelle Abibou, Carole Thibault, Chloé Duong, Law Cailleret, Belén Cubilla, Pauline Masson, et Louise Wailly sont comédiennes, metteuses en scènes, auteures ; elles viennent de formations et de milieux différents, certaines sont féministes, d'autres pas. Elles partagent ici leur vécu, leurs expériences et leur vision du métier : elles subissent, créent, déjouent, subvertissent... Leurs récits sont poignants, souvent drôles par la force de la dérision. Ils nous donnent matière à réfléchir sur la production du sexe, du genre, et des inégalités au sein du théâtre subventionné français, vitrine de « la Culture » légitime, dominante et respectée.

Entrée gratuite ; Nous vous attendons pour débattre après la projection et boire le verre de la militance ! - Ce film sera également projeté en Avignon cet été.

18 - Radio Femmes Libres - Groupe Jeunes MMF : L'avortement en Europe

Le groupe Jeunes de la Marche Mondiale des Femmes était invité sur Radio Libertaire pour parler de la situation des attaques contre le droit et l'accès à l'avortement en Europe, suite à la semaine de travail européenne du réseau Européen de Jeunes Féministes en janvier 2013. Vous pouvez réécouter l'émission là :

http://media.radio-libertaire.org/backup/23/mercredi/mercredi_1830/mercredi_1830.mp3

Coordination Française Marche Mondiale des Femmes, 25/27 rue des Envierges, 75020 Paris ;
Tel : 0144621204 ou 06 80 63 95 25, mail : marchfem@rezisti.org ; site : <http://www.mmf-France>